



**Bureau du PÉTR**  
**Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018**  
**à Vauvert**

Séance du 25 septembre 2018

Date de convocation : 17 septembre 2018

Membres en exercice : 8 titulaires

Membres présents : 7

Membres votants : 7

Membre ayant donné procuration : 1 (M. Crauste à M. Martinez)

Nombre total de voix : 8

Le quorum est atteint : 7/8

Membres présents sans voix délibérative : 0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre, à 14h00, le Bureau Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Véronique MARTIN, André BRUNDU, Laurent PELISSIER, Jean -Paul FRANC (arrivée au point 2 de l'ordre du jour)

**Administration :**

Maxime Charlier, Directeur par intérim du PÉTR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction du PÉTR Vidourle Camargue.

**Ordre du jour :**

**1 - Délibérations selon délégations au Bureau :**

1. Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour l'animation des dispositifs contractuels 2018

**2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :**

1. Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires
2. Signature du contrat de territoire avec la Région Occitanie
3. Signature du contrat Grand Site d'Occitanie Aigues-Mortes - Camargue Gardoise - Saint-Gilles
4. Signature de la convention de médiation préalable obligatoire avec le CDG30
5. Signature d'un contrat de réciprocité

**3 - Questions diverses, points d'information**

- Elaboration d'un cahier des charges en vue de recruter un cabinet d'étude dans le cadre de la mise en place du projet de territoire
- Point d'information Ressources humaines et sur les recrutements en cours
- Point d'information sur les travaux en cours par Vice-Présidences
- Point d'information sur la mise en place du Conseil de Développement
- Point d'information animation GALPA
- Point d'information contrat de ruralité 2019

M. Martinez rappelle l'ordre du jour et passe au premier point de celui-ci.

## 1 - Délibérations selon délégations au Bureau :

1. Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour l'animation des dispositifs contractuels 2018.

Le PETR, pour assurer cette mission, a fait appel à une personne en intérim pendant 6 mois puis a décidé par délibération la création d'un poste à partir de septembre. Le recrutement est en cours.

Le montant de la subvention demandée est de 19 335.92 € soit : 64.94 % sur un montant TTC prévisionnel d'investissements de : 29 773.24 €

Au total, la Région aura participé à l'ingénierie du PETR à hauteur de 30 000€ puisque 10 664,08€ ont été attribués au fonctionnement du GAL LEADER. A noter que la Région participe via une autre doctrine au fonctionnement du GAL PA FEAMP à hauteur de 6705,97 €.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Arrivée de M. Jean-Paul FRANC

## 2 - Délibérations préparatoires au prochain Comité Syndical :

1. **Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires :**

Il reste 1 poste à pourvoir pour le territoire Vidourle (CC RVV et CCPS) et pour respecter la parité homme/femme voulue par la Région, le poste est fléché vers une femme.

Madame Véronique Martin est pressentie. Elle présentera sa candidature lors du prochain comité syndical. Il sera demandé en séance du comité syndical si d'autres candidates souhaitent se présenter.

2. **Signature du contrat de territoire avec la Région Occitanie :**

Le Conseil Régional d'Occitanie a affirmé la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, les services de la Région Occitanie sont venus présenter le 4 avril 2018 aux PETR du Gard le cadre de la nouvelle politique de contrats territoriaux. Le contrat est signé entre le Conseil Régional, le Conseil Départemental du Gard et le PETR Vidourle Camargue avec une enveloppe annuelle d'environ 500 000 €. Les 5 grands axes identifiés en comités techniques et de pilotage sont la qualité du cadre de vie, la mobilité, le développement d'une économie attractive, le changement climatique et l'innovation/attractivité. A noter que sur les thématiques du sport, du patrimoine, et les projets concernant le dispositif Bourg Centre, doivent être obligatoirement être déposés via ce contrat.

3. **Signature du contrat Grand Site d'Occitanie Aigues-Mortes - Camargue Gardoise :**

M. Pélissier présente le projet.

Le syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, déjà lauréat du label Grand Site de France, a été légitimé pour être le porteur d'une candidature à l'échelle de son territoire.

Le périmètre est celui du syndicat mixte de la Camargue Gardoise incluant celui du Grand Site de France. Le PETR est donc partie prenante.

La Région a déjà largement développé ce type de contrat sur la partie Midi-Pyrénées.

Si Aigues Mortes en est le point principal, il s'agit de valoriser l'ensemble du territoire.

M. Pélissier est favorable à la signature du contrat.

(Remarque ne concernant pas directement la délibération à présenter au comité syndical : M. Franc pour la CC Petite Camargue proposera l'adhésion de la communauté de communes mais proposera de ne pas voter la participation qui lui paraît trop élevée en rapport aux actions susceptibles d'être menées sur le territoire de la communauté de communes.

M. Pélissier souligne que dans ce cas la CC devra monter ses dossiers en interne et ne bénéficiera pas du soutien de l'ingénierie et propose à M. Franc de renégocier le tour de table.)

M. Martinez propose à M. Pélissier de représenter le PETR et de lui céder sa place à la vice-présidence compte tenu de ses compétences dans ce domaine.

4. **Signature de la convention de médiation préalable obligatoire avec le CDG30 :**

M. Martinez qu'il s'agit de la même convention qui a été signée par les communes. Elle n'appelle pas de commentaire.

### 5. Signature d'un contrat de réciprocité :

Il s'agit d'un contrat cadre établissant un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le Pays Garrigues et Costières et le PETR Vidourle Camargue, représentant les communautés de communes de Rhôny Vistre Vidourle, Petite Camargue, Pays de Sommières et Terre de Camargue qui ont été associées à l'élaboration. La démarche s'accompagne d'une enveloppe annuelle d'environ 300 000 € répartie sur plusieurs axes identifiés en comités techniques et de pilotage :

- La mobilité,
- Le Très Haut Débit,
- Les races de Camargue (taureaux et chevaux).

M. Martinez souligne que la mise en place de ces différents contrats témoignent du besoin d'une ingénierie pour épauler les élus et justifient la création du poste de Chargé de contractualisation voté lors du précédent comité syndical.

M. Charlier fait l'annonce de la création d'une plateforme internet Préfecture/Département où déposer les dossiers qui seront ensuite orientés vers le contrat adéquate, prévue pour la fin d'année 2018.

### 3 - Questions diverses, points d'information

- **Elaboration d'un cahier des charges en vue de recruter un cabinet d'étude dans le cadre de la mise en place du projet de territoire :**

Partant du constat que les communautés de communes ont validé leur propre projet de territoire et que les différentes candidatures européennes et de contractualisation ont nécessité l'élaboration d'une stratégie, il est proposé d'établir un cahier des charges demandant au cabinet recruté de faire une synthèse de l'existant en associant le PADD du SCOT, etc. La synthèse pourrait être complétée selon les manques qui seraient soulignés pour consolider le futur projet de territoire.

Le projet de territoire sera validé en conférence des maires et sera associé le conseil de développement.

Le document pourra prendre la forme d'un livret.

Des auditions seront organisées pour la sélection de l'entreprise.

- **Point d'information Ressources humaines et sur les recrutements en cours :**

Suite au départ de Mme Perras en charge de l'animation/gestion du fonds européen FEAMP, il faut pourvoir à son remplacement et à celui du chargé de contractualisation créé.

Il a été décidé une restructuration des services de la façon suivante :

- 1 poste catégorie A pour l'animation FEAMP et la contractualisation,
- 1 poste catégorie B pour la gestion LEADER et FEAMP.

Les recrutements sont en cours et pour la catégorie A, les entretiens auront lieu ce jour après le bureau.

Pour la catégorie B ils sont prévus le 3 octobre.

- **Point d'information sur la mise en place du Conseil de Développement :**

Il faut travailler sur sa composition. Certaines candidatures sont difficiles à avoir par exemple les postes attribués au réseau des Sites Remarquables du Gout et des éco-ambassadeurs car se sont souvent les mêmes personnes.

M. Pélissier propose de regrouper ces deux réseaux en un seul en modifiant la délibération prise précédemment.

- **Point d'information animation GALPA :**

La maquette financière programmée montre un taux de 13%. La personne recrutée aura la charge d'étendre son champ d'animation (arrière-pays notamment) pour dynamiser la programmation et favoriser l'émergence de projets et de filières sur le territoire.

- **Point d'information contrat de ruralité 2018/2019 :**

La maquette 2018 est mise à jour avec les derniers arbitrages financiers. M. Martinez demande que les Maires concernés soient directement informés au fur et à mesure.

Les orientations de la maquette 2019 seront abordées en comité syndical.

- **Point d'information sur les travaux en cours par Vice-Présidences :**  
M. Martinez fait un tour de table pour laisser la parole aux vice-présidents. Pas de remarque particulière n'est ajoutée aux points abordés en séance.

La date du prochain Comité syndical est fixée au lundi 15 octobre à 18h30 à Saussines.

La séance est levée à 15h30

Le Président  
Pierre MARTINEZ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Martinez", written over a horizontal line.